

# Club-Utilisateurs

## Séance du 31 aout 2017

**Assistai(en)t :** Karine BEN (Giromagny), Sabine HOFF (Courcelles), Emmanuel STEINER (CCPSV), Céline MOUGIN (CDG90).

**Absent(es) :** Valérie BROCHET (Villars-le-Sec), Philippe MEINEN (Delle), Florian FAIVET (SMTC), Fanny HATUEL (Offemont), Marie GATSCHINE-HENNEQUIN (Bavilliers), Matthieu RETAUX (Cravanche), Albert RUCHTY (Offemont).

**Excusé(es) :** Valérie DIETEMANN (Lachapelle-sous-Rougemont), Carole POLARD (Lachapelle-sous-Chaux), Isabelle RONDOT (Réchésy).

**Animation par :** Stéphane RIGOULOT.

Stéphane Rigoulot, ouvre la séance à 14h06 en remerciant les participants de leur présence.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour.

### **Point sur les adhésions**

Stéphane Rigoulot présente le bilan des adhésions au service en 2017 par type de collectivité et gamme de logiciel.

Puis, sur le transfert de compétence avec les dernières adhésions du RPI de Dorans-Botans-Sévenans et de la commune d'Essert portant le nombre d'adhésion à l'option à 51.

### **Bilan des interventions du service informatique**

Stéphane Rigoulot présente un bilan des interventions. Aucune remarque n'est apportée.

### **Catalogue des formations 2018**

Stéphane Rigoulot fait un rapide tour de table pour connaître les éventuels modifications ou ajouts à apporter au catalogue.

Pas de remontée, il est précisé que l'on maintien les formations à partir de deux participants et que le contenu proposé pourra être révisé pour les formations proposées.

Une date pourra être ajoutée pour une formation sur la facturation portant essentiellement sur la gestion des dossiers, le cycle de facturation et le traitement des PES ASAP et factures.

## Ouverture du groupe de travail sur l'archivage électronique

Stéphane Rigoulot rappelle la **réglementation** en la matière et quelques définitions.

Stéphane Rigoulot présente ce qu'est l'archivage électronique et ce que cela implique. Il rappelle tout d'abord la définition d'une archive, les règles qui y sont applicables et les textes qui s'y rapportent avant d'en décrire un schéma du cycle de vie.

Le rapprochement est alors fait avec l'archivage électronique et la nécessité attendue que la plus grande partie des échanges de document à valeur probante avec les services de l'État soit peu à peu tous dématérialisés. Il va alors se poser la question de leur archivage.

Enfin, pour illustration, nous avons pris l'exemple d'un flux comptable signé électroniquement et traité par le poste comptable.

Après description du cycle de vie de l'information avec la participation de Céline Mougin, Stéphane Rigoulot présente les différenciateurs entre un **SAE** (*id* « système d'archivage électronique ») et une simple **GED** (« Gestion Électronique de Document »).

## L'archivage électronique

Stéphane Rigoulot présente donc le projet de ce groupe de travail et invite à suivre un plan visant à définir une politique d'archivage et la constitution in fine d'un cahier des charges pour la recherche d'une solution informatique.

Le premier point consiste à définir les objectifs de la solution puis son périmètre. Céline Mougin fait remarquer qu'il serait bon de convier, pour les prochaines réunions, un correspondant du service des Archives Départementales. Stéphane Rigoulot s'interroge alors sur une éventuelle solution logicielle retenue par ces derniers pour recevoir les archives générées par les collectivités.

Céline Mougin précise que le CDG avait déjà en son temps pris les devants et demander un devis auprès d'un prestataire homologué par les Archives de France : la société Locarchives. Elle indique également que le CDG de l'Oise a mise en œuvre cette solution et des fins d'expérimentation. Elle précise que la solution présente un fort intérêt et demande si le SIAGEP est lié à la société Berger-Levrault. Stéphane Rigoulot répond alors que non. Il y a historiquement un lien dû au fait que la création du service s'est faite autour des progiciels de cet éditeur, ce dernier équipant l'ensemble des collectivités, mais que rien n'empêche de contractualiser avec un autre éditeur. Il précise toutefois qu'il faudra veiller à l'interopérabilité avec les solutions déjà en place. Stéphane Rigoulot précise qu'actuellement Berger-Levrault a développé un connecteur dans son offre BLES mais qu'aucune solution complète n'est proposée. Après une rapide étude du devis présenté, le montant ne paraît pas prohibitif mais semble toutefois assez élevé.

Stéphane Rigoulot lance alors une réflexion autour des documents ou informations devant être archiver actuellement au format papier et devant entrer par la suite dans le périmètre. Céline Mougin précise qu'il existe des circulaires visant à définir le mode de tri des documents (transfert aux Archives Départementales, destruction, etc.) et leur durée légale de conservation.

Il est décidé que Stéphane Rigoulot devra prendre attache auprès du CDG de l'Oise pour avoir un retour d'expérience puis avec les sociétés Berger-Levrault et Locarchives.

## Discussion autour de COMEDEC

Karine Ben indique que la commune de Giromagny est concernée par le décret.

Stéphane Rigoulot présente l'avancée en la matière, notamment la signature de la convention entre le SIAGEP et l'ANTS pour que le SIAGEP soit le relai départemental de l'ANTS en la matière et que les techniciens du service informatique soient sensibilisés.

Les points à retenir :

- Le SIAGEP sera l'installateur de la solution informatique ;
- Le SIAGEP paramétrera emagnus pour les échanges COMEDEC ;
- Pas d'obligation mais une proposition de l'ANTS de disposer d'un poste dédié ;
- Le SIAGEP aura accès à l'annuaire de l'ANTS et aura en charge la création des certificats et la mise à jour des informations ;
- Il y aura deux certificats, un pour l'authentification de la commune sur la plateforme, au nom de l'agent qui effectuera les saisies, et un autre au nom de l' élu officier d'état-civil. Ces deux certificats seront offerts par le Ministère, les certificats supplémentaires seront payants. Ces certificats pourront à terme être utilisés sur l'i-parapheur pour la signature des flux comptable pour Hélios et pour l'authentification sur la plateforme ACTES (certificat agent). Il ne sera alors plus nécessaire d'acheter des certificats électroniques pour ces plateformes. Par contre les autres échanges (SYLAE, plateforme de Marchés Publics, etc.) nécessitant un certificat feront l'objet d'une étude et d'un achat.

C'est Damien Masseboeuf qui sera plus particulièrement en charge des opérations d'installation et de gestion des certificats.

16H18, l'ordre du jour étant épuisé, Stéphane Rigoulot clôt la séance en indiquant qu'un compte-rendu de cette réunion sera disponible sur le site Internet du SIAGEP.